



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22.11.2011 L'an deux mille onze et le vingt huit novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mrs LASSERRE, BOUDES, DELPOUX, Mmes, BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

Absents : Mmes BERTRAND (excusée), BORIES (excusée), CHAILLET (excusée) Mrs MARTY (excusé), KOWALCZYK (excusé), DELBES (excusé), LE ROCH (excusé), RASKOPF, Mme RAHOU.

N° 11/109

Secrétaire : Mr DE GUALY.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

**ACQUISITION
PARCELLE AM 90
POUR L'EURO
SYMBOLIQUE**

Le liquidateur de la société "constructions artisanales tarnaises et aveyronnaises" a proposé à la commune la vente de gré à gré d'une parcelle de terre sise à Saint-Juéry rue Albert Calmette et figurant au plan cadastral sous la référence section AM n° 90 pour une contenance de 62 ca.

Cette parcelle est située à l'extrémité d'une voie sans issue et comporte un transformateur entretenu par ERDF. Elle a été proposée pour l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 13 mars 2012
Jacques LASSERRE
Maire